

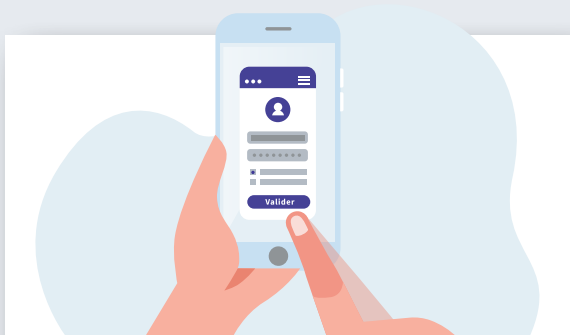


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

maprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration en ligne,
c'est possible !



1

Effectuez votre demande en ligne et **conservez la référence à 6 caractères**



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, **muni(e) de votre référence à 6 caractères et d'une pièce d'identité**



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration